



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes  
Direction de la Réglementation,  
de l'Intégration et des Migrations  
Bureau des Affaires Réglementaires et de Proximité  
[pref-vni-epi-siv@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:pref-vni-epi-siv@alpes-maritimes.gouv.fr)

## DEMANDE DU CARNET MÉDICAL DU CONDUCTEUR

TRANSPORT PUBLIC - RAMASSAGE SCOLAIRE – AMBULANCE – TAXI - VTC ...

Nom : ..... Épouse : ..... Prénom : .....  
Né (e) le : ..... Ville : ..... Département : .....  
Adresse : .....  
Commune : ..... Code postal : .....  
Tél. : .....  
Courriel (adresse internet) : .....  
Fait à ..... le ..... signature

### COMMENT OBTENIR LE CARNET MÉDICAL DU CONDUCTEUR ?

Vous devez obligatoirement prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé  
consultant hors commission médicale (voir liste des médecins agréés)  
<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>

#### 1 - La VISITE avec un MÉDECIN AGRÉÉ (consultation 36 € montant fixé par voie réglementaire)

Vous présentez impérativement lors de la visite les documents suivants :

- x original du permis de conduire ou déclaration de perte ou de vol de ce dernier
- x 1 pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) en cours de validité
- x vos lunettes et votre dossier médical si vous en possédez
- x cerfa n° 14880\*02 "Avis médical" complété. A télécharger : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R14006>

*A l'issue de la visite le médecin vous remet 1 exemplaire de l'avis médical*

#### 2 - La DEMANDE de CARNET MÉDICAL, accompagnée des justificatifs, doit être adressée :

Préfecture des Alpes-Maritimes  
Direction de la Réglementation, de l'Intégration et des Migrations  
Bureau des Affaires Réglementaires et de Proximité – Commissions médicales  
06286 NICE Cedex 3

- L'original de l'avis médical délivré par le médecin agréé (cerfa n° 14880\*02),
- 1 copie recto / verso de votre pièce d'identité (C.N.I., passeport, carte de séjour, en cours de validité),
- 1 copie recto / verso de votre permis de conduire Français ou d'un pays appartenant à la Communauté Économique Européenne (C.E.E.),
- 1 enveloppe (format 162 X 235) timbrée (tarif légal) rédigée à vos nom et adresse,
- Copie d'un justificatif de domicile,
- Attestation des droits à conduire pour un permis de conduire étranger européen si le pays appartient à la C.E.E. (Certificat de capacité ou d'authenticité établi par les autorités ayant délivré le permis de conduire)

**JOINDRE IMPÉRATIVEMENT CET IMPRIMÉ À VOTRE ENVOI**